

Urgence signalée !
=

Monsieur Fabrice BRUN

Député de l'Ardèche

*Membre de la Commission des finances, de l'économie générale
et du contrôle budgétaire*

Madame Brigitte BAULAND

Députée suppléante

M. Olivier VERAN

Ministre des Solidarités et de la Santé

Ministère de la Santé

14, avenue Duquesne

75 007 PARIS

Nos réf : FB/FL 173 - 04 - 2020

Aubenas, le 17 Avril 2020

Monsieur le Ministre,

Je me permets d'attirer votre attention sur l'interdiction pour les pharmaciens de vendre des masques.

Les pharmaciens et les habitants de ma circonscription m'ont interpellé à plusieurs reprises sur cette interdiction qu'ils jugent injuste, et je partage pleinement leurs interrogations.

Si nous voulons réussir collectivement le « déconfinement », les Français devront pouvoir se munir de masques. Dans ce contexte, il est pour le moins paradoxal que le Gouvernement a décidé d'interdire la vente de masques en pharmacie.

Il ne s'agit bien évidemment pas pour les pharmaciens de vendre des masques FFP2, que nous savons réservés en priorité aux personnels médicaux en contact avec des patients infectés par le covid-19. Il s'agit bien au contraire de vendre des masques alternatifs (norme AFNOR) et des masques chirurgicaux, qui font l'objet d'une demande pressante des Français.

Comment envisage-t-on en effet un « déconfinement » sans que les Français aient pu se procurer de masques au préalable ?

L'Académie de médecine a d'ailleurs recommandé le port obligatoire du masque et il semblerait que d'autres offreurs soient autorisés à vendre ces masques, à des prix moralement inacceptables.

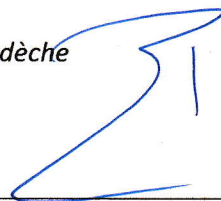
Il est dès lors paradoxal d'interdire aux pharmaciens d'en vendre alors que leur cœur de métier est l'accompagnement des Français dans leur approvisionnement en dispositifs de santé.

C'est pourquoi, il me semblerait cohérent d'autoriser au plus vite la vente de masques en pharmacie.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à cette suggestion, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de ma considération.

Du bon sens !

Fabrice BRUN
Député de l'Ardèche



Monsieur Fabrice BRUN - Député de la 3ème circonscription de l'Ardèche

Permanence parlementaire – 22 Avenue de Roqua - BP 50013 - 07201 AUBENAS Cedex

Tel : 04 75 39 73 07 – Courriel : contact@fabricebrun.fr